

(1)

(N^o 63)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 MAI 1861.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi concernant des crédits au Département de l'Intérieur, s'élevant ensemble à 640,000 fr.

(Voir les N^{os} 133 et 167 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. BOYVAL, vice-Président ; HANSENS-HAP, le BARON DE RASSE,
le BARON SEUTIN et DE SELYS-LONGCHAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Une des sections de la Chambre des Représentants, tout en donnant son adhésion au Projet, fait observer « qu'il serait désirable que les demandes de » crédits extraordinaires ne fussent point soumises à la Chambre à la fin d'une » session, quand il n'y a plus moyen de les examiner avec la maturité nécessaire. »

La section centrale ajoute : « Cette critique, qui ne se produit pas pour la » première fois, et à laquelle le Gouvernement devrait faire droit, est la seule » qui ait été présentée sur l'ensemble du Projet. »

Votre Commission de l'Intérieur s'associe aux observations faites par les sections de la Chambre, sans espérer beaucoup, toutefois, que l'administration renonce à nous présenter tardivement des Projets de ce genre.

Les crédits demandés nous ont paru, d'ailleurs, d'une utilité incontestable, si, comme nous devons y compter, leur emploi a lieu avec intelligence et économie, et si, pour ceux qui dépassent les besoins impérieux du moment, le Gouvernement a soin de garder par devers lui des sommes qui lui permettent de faire face, éventuellement, à des acquisitions urgentes, qui peuvent se présenter d'une manière imprévue.

Les crédits qui nous sont demandés, et que votre Commission approuve, se répartissent en six paragraphes. Nous nous bornerons, vu l'urgence et le grand nombre de Projets de Loi qui restent à examiner, à dire quelques mots sur chaque paragraphe.

§ 1^{er}. — Acquisitions d'œuvres d'art anciennes.

On nous demande pour cet objet 250,000 francs. — Les achats proposés

s'élèvent à 177,763 francs et permettent de conserver dans le pays un certain nombre de tableaux exécutés par des maîtres anciens de l'école flamande, qui, sans cela, eussent été rejoindre à l'étranger les chefs-d'œuvre trop nombreux que nous ne possédons plus.

§ 2. — Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture.

Ces acquisitions, évaluées à 25,000 fr. seulement, rentrent dans un autre ordre d'idées. Il s'agit surtout de fournir des modèles, des exemples, propres à développer le goût et l'instruction de nos jeunes artistes, tout en complétant les collections publiques. Ces objets coûtent peu, en général, et il est à désirer que le Gouvernement les fasse reproduire successivement dans les chefs-lieux de nos provinces.

§ 3. — Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle.

La Belgique a possédé et possède encore des savants du premier ordre dans la science de la paléontologie, qui a été créée, on peut le dire, dans ce siècle. Nos paléontologistes, à l'étranger, jouissent d'une estime méritée, et plusieurs font autorité; mais notre musée royal et nos musées universitaires, tout en possédant des pièces du plus grand intérêt, et des éléments nombreux, n'ont point encore de véritables collections paléontologiques. Ce sont plutôt les locaux, les armoires, l'ameublement qui font défaut, que les objets à y placer. On a créé toutefois, depuis peu, un art nouveau, celui du moulage colorié, qui a atteint une telle perfection, que souvent il faut un œil exercé pour distinguer de l'original les imitations que l'on fait des pièces uniques qui existent dans les musées de l'Europe et de l'Amérique. La seule possibilité de compléter d'une manière satisfaisante nos musées d'histoire naturelle, en ce qui concerne la série des êtres qui ont tout à fait disparu de la nature vivante, est donc l'extension à donner aux acquisitions et aux reproductions de modèles de ce genre. Nos musées pourront aussi faire reproduire les pièces uniques qu'ils possèdent, et faire avec les musées étrangers d'utiles échanges.

Votre Commission, en approuvant le crédit, insiste pour que le Gouvernement veille, en général, à ce que l'on ne se borne pas à des acquisitions, qui pourraient en partie être déposées dans les magasins des Musées; mais à ce que, sans délai, on mette la main à l'œuvre pour l'organisation des collections de tout genre qui existent, de manière à ce que le public qui, en définitive, en est l'acquéreur, puisse en avoir la jouissance aussitôt que possible. On recommande aussi au Gouvernement, pour le Musée d'histoire naturelle de l'État, comme pour les autres Musées qui y sont attenants, de faire prendre les plus grandes précautions, afin d'éloigner les chances d'incendie, qui trop souvent menacent les monuments publics.

§ 4. — Acquisition de la Bibliothèque du naturaliste Jean Muller, de Berlin.

40,000 francs. — Adopté: cette collection comblera des vides nombreux dans la Bibliothèque nationale. Il est à désirer que les duplicata qui existent soient déposés dans les bibliothèques annexées à nos universités.

§ 5. — Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.

50,000 francs. — Aucune branche de l'archéologie n'est plus intéressante et plus utile que celle qui reconstruit matériellement, pour ainsi dire, l'histoire nationale. On peut ajouter que si, dans chaque pays, on créait soigneusement des collections de ce genre, la science générale serait bientôt constituée sur des bases solides. La Commission engage, du reste, le Gouvernement à continuer et à augmenter au besoin les encouragements qu'il a donnés jusqu'ici aux musées archéologiques locaux qui se forment dans la plupart de nos provinces. Ce sera le meilleur moyen d'arriver à un travail d'ensemble sur l'archéologie de la Belgique.

§ 6. — Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.

250,000 francs sont nécessaires à ce travail, dont nous reconnaissons toute l'utilité, et nous espérons que cette fois, les hommes de l'art auront établi leurs devis, de manière à ce qu'enfin on puisse dire que l'estimation a été faite avec assez de soin, pour ne pas être dépassée dans l'exécution.

Le Vice-Président,
BOYAVAL.

Le Rapporteur,
DE SELYS-LONGCHAMPS.